PROJET GUEPARD
PHASE I

EVALUATION DU STATUT DU GUEPARD EN AFRIQUE AUSTRALE.
Rapport préliminaire

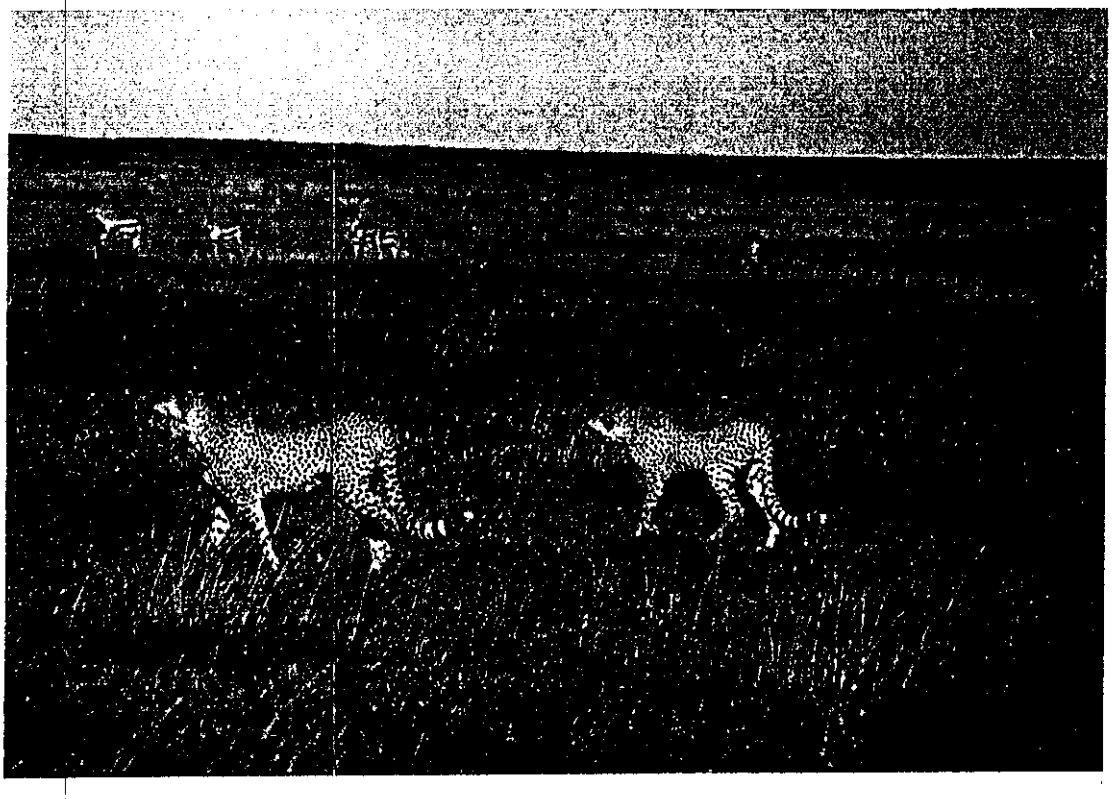

Préparé par Paule Gros,
Chef de Projet.

SOMMAIRE

I.PRESENTATION ET OBJECTIFS.....p1.

II.METHODES.....p1.

III.LA SITUATION PAYS PAR PAYS

III-1.Statut du guépard au Malawi.....p3.
III-2.Statut du guépard au Botswana.....p5.
III-3.Statut du guépard en Afrique du Sud.....p9.
III-4.Statut du guépard en Namibie.....p13.
III-5.Statut du guépard au Zimbabwe.....p17.

IV.CONCLUSIONS ET FUTURES ORIENTATIONS.....p19.

I.PRESENTATION et OBJECTIFS.

L'expertise s'est déroulée sur cinq mois (septembre 89 à mars 90) et a concerné cinq pays d'Afrique australe, par ordre de visite: le Malawi, le Botswana, le Zimbabwe, l'Afrique du Sud et la Namibie.
C'est la première phase du projet "guépard" qui a pour but d'évaluer le statut de cette espèce sur l'ensemble de son aire de répartition (cf figure 1) et de proposer une stratégie globale pour la conservation du guépard ainsi que les solutions techniques correspondantes.
L'évaluation du statut de l'espèce en Afrique Australe a recouvert:
- une localisation précise des populations de guépards, avec pour chacune d'entre elles une approximation de taille et un relevé des conditions écologiques prévalentes.
- une analyse de la nature des menaces pesant sur ces populations et une première réflexion sur les options techniques succeptibles de minimiser leurs effets.
- une prise de contact avec les responsables administratifs et scientifiques de chaque pays pour préparer les futures actions à mettre en place.

II.METHODES

1. Prise de contact.

A l'arrivée dans chaque pays des contacts sont pris avec les principaux responsables administratifs et scientifiques de la faune sauvage de façon à prendre connaissance des données accumuleés localement sur les guépards et leur proies, des problèmes qu'ils peuvent poser ou subir et de la volonté et des moyens existants de s'investir dans une action de conservation du guépard dans le cadre de la stratégie globale que nous cherchons à développer.

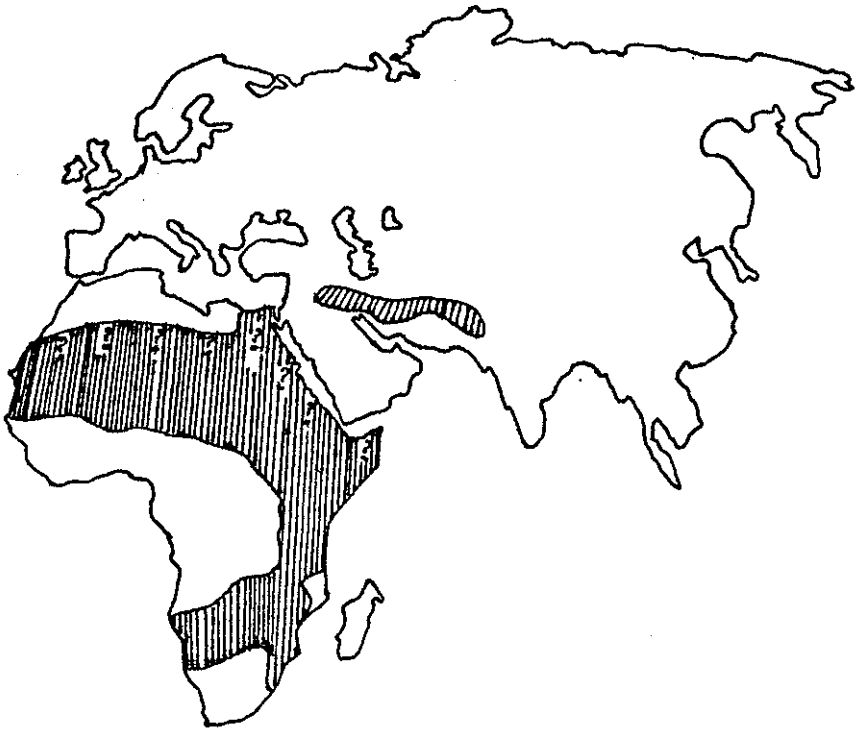

FIGURE 1. AIRE DE REPARTITION DU GUEPARD.

2. Campagne d'interviews et visite des zones clef.
Aprés la prise de contact, une campagne d'interviews est réalisée à travers le pays. Elle s'adresse à toute personne fréquentant l'habitat des guépards et portant à l'animal un interêt direct (comme les scientifiques, naturalistes amateurs, chasseurs, guides de tourisme, photographes) ou indirect (comme les fermiers-éleveurs, forestiers, taxidermistes, personnel de société de prospection).
Les interviews ont pour but:
-l'accumulation d'observations de guépards à partir desquelles on peut bâtir une ébauche de l'aire de répartition de l'espèce dans chaque pays et obtenir des indications sur la composition des groupes d'animaux (taille, sexes) et les paramètres écologiques de leur habitat.
-le recueil des différents points de vue sur la nécessité et les moyens de conserver le guépard dans chaque pays.

Certaines régions sont individualisées, au préalable ou au cours de la campagne d'interviews, comme des zones clef pour la conservation du guépard en raison soit du nombre important de guépards qu'elles abritent ,soit de leur position-relai entre deux groupes, soit encore de l'existence d'un conflit majeur entre la présence des guépards et l'économie locale. Ces localités sont visitées et l'enquête y est menée avec une attention particulière.

3.Lancement d'un questionnaire.
Le questionnaire vient compléter la campagne d'interviews en permettant d'en préciser les tendances grâce au plus grand nombre de personnes touchées. Il permet de passer du qualitatif au semi-quantitatif. Cette méthode n'a malheureusement pas pu être utilisée dans tous les pays par défaut d'autorisation gouvernementale.

III.LA SITUATION PAYS PAR PAYS.

Le bilan présenté ici est trés partiel et qualitatif et communiqué à titre indicatif de l'avancement du projet.
Les données recueillies par voie d'interviews et de questionnaires seront analysées à la fin de la phase d'investigation et publiées partiellement à l'attention de chaque pays et globalement dans le cadre d'une thèse de doctorat.

III-1.Statut du guépard au Malawi.

III-1-1.Point rapide sur la situation.

L'étude a pu être menée grâce à la coopération de la délégation locale de la F.A.O.. Il a s'agit essentiellement d'une recherche de présence de l'espèce dans les régions potentiellement favorables.
Les guépards n'ont jamais été abondants au Malawi.
Ils ont été de plus en plus rarement observés jusqu'à ces derniéres anneés où les témoignages deviennent anecdotiques.
En raison de la forte densité humaine (67habitants/km en moyenne avec localement plus de 300) et de l'orientation résolument agricole du gouvernement, les seules zones non exploitées sont les terres d'altitude et celles infestées par la mouche tsetse (trypanosomiase). Pour pouvoir offrir refuge à des guépards ces rares territoires doivent de plus être suffisament vastes en raison de la taille importante des domaines vitaux chez cette espèce (pouvant atteindre de 80 à 1500 km²), ce qui élimine les parcs et réserves du Sud du pays enclavés dans les terres agricoles et urbaines.
La zone potentiellement accessible aux guépards se trouve donc limitée aux aires protégées de l'Est du pays, seules à posséder une ouverture sur d'autres systèmes semi-naturels:la bande frontalière Malawi-Zambie,faiblement perturbée, et le complexe de Luangwa valley en Zambie (cf figure 2).

III-1-2.Le guépard dans les aires protégées de l'Est du Malawi.

Parc national de Kasungu
C'est le seul parc où la présence du guépard est généralement reconnue. La rareté des observations laissent à penser qu'il s'agit de visiteurs occasionnels provenant probablement de Zambie. Cependant les gardes de l'extrémité Sud du parc (Chipiri camp) prétendent voir régulièrement les guépards qu'ils considèrent comme résidents. Cette population relique ne dépasserait pas la dizaine d'individus.
La faiblesse de la pression d'observation (environ 4000 visiteurs par an et 1 scout pour 7700 hectares) ne permet pas de tirer de conclusion définitive; cependant il est clair que la population de guépards, qui n'a jamais été abondante, est quasiment éteinte.

Réserve Nationale de Vwaza Marsh

Il n'y a pas de population de guépards résidente à Wvaza Marsh mais des individus peuvent visiter exceptionnellement la réserve. Le responsable de la réserve a lui-même fait quelques observations de guépards à l'Ouest du parc en 85 et 86,il s'agissait toujours d'animaux solitaires. Il existe aussi quelques témoignages de gardes qu'il est plus difficile de confirmer. La réserve de Vwaza Marsh est de création récente (1977) dans une région auparavent fortement braconnée et pas encore totalement débarrassée de ce fléau. Si le peuplement d'herbivores parvient à se densifier, il n'est pas exclu que

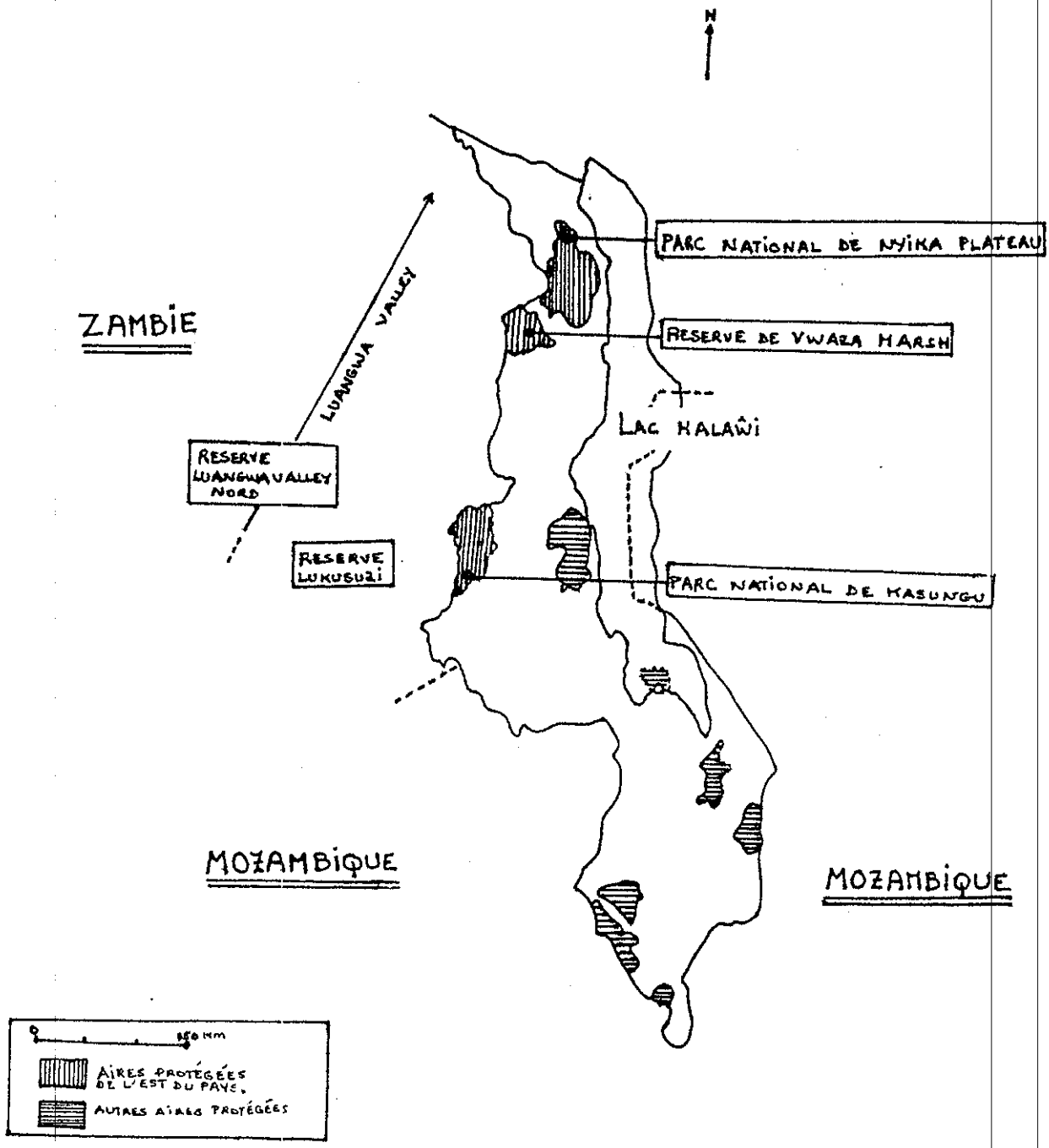

FIGURE 2. SITUATION DU COMPLEXE D'AIRES PROTÉGÉES DE L'EST DU MALAWI: UN REFUGE POTENTIEL POUR LES GUÉPARDS.

quelques guépards s'installent dans la réserve par les voies empruntées par les animaux observés ces dernières années.

Parc National de Nyika Plateau

Le guépard y était résident dans les années 50. Plusieurs groupes familiaux et d'adultes y ont étés observés simultanément à cette époque (observations gardes).
Depuis on le pensait définitivement disparu. J'ai cependant recueilli une observation irréfutable de membre de la société écologique du Malawi en 1986. Il s'agissait d'un animal isolé et trés probablement ératique.
De toute façon,le guépard en tant que population a bel et bien disparu de Nyika.
Cependant on trouve toujours des proies en relative abondance et les compétiteurs les plus efficaces du guépard,lion et hyène tachetée, y sont respectivement anecdotique et rare.
La disparition des guépards à Nyika serait donc probablement liée à des facteurs extérieurs et notamment l'isolation progressive du parc à l'Est et plus récemment à l'Ouest par l'implantation de villages au pied du plateau côté zambien.
Il existe cependant encore suffisamment de communications entre Nyika et les systèmes naturels voisins pour qu'un individu extérieur,comme celui observé en 86,puisse atteindre le parc.
Les conditions climatiques de froid et d'altitude régnant à Nyika paraissent extrèmes pour le guépard dont les portées immobiliseés pendant leur six premières semaines sont trés sensibles aux intempéries. Une situation en limite d'aire écologique a tendance à favoriser les extinctions.

III-1-3.Importance du Malawi pour la conservation du guépard

Il n'y a donc actuellement au Malawi aucune population viable de guépard et le stade de l'extinction, au niveau individuel, est quasiment atteint. Cependant l'observation récente de guépards visiteurs dans chacune des trois aires protégées du Nord-Est du pays témoigne de l'existence de voies de communication avec des populations extérieures de guépards, trés probablement celles de Zambie (compte tenu du degré d'humanisation des territoires limitrophes du coté Malawite).
Il est indispensable à une éventuelle réimplantation (par essaimage naturel ou par réintroduction) des guépards au Malawi de conserver ces voies de communication avec les aires protégées de Zambie.
En effet, si l'existence de petites populations isolées de guépards au Malawi ne représente pas un enjeu capital pour la conservation de l'espèce, il est essentiel au niveau régional de renforcer la viabilité de la population de Luangwa Valley et sa bordure Est. La restauration du guépard dans les parcs Est malawites et le maintien des communications entre ces derniers et les zones protégées de Zambie permettrait d'y contribuer en accroissant la superficie utilisable par les guépards, ainsi que le nombre d'animaux et la diversité génétique.

III-1-4.Propositions pour conserver le guépard au Malawi.

1.Les actions à développer rapidement:
-Etude de terrain dans le parc national de Kasungu pour déterminer si les guépards sont effectivement résidents autour de Chipiri et dans ce cas délimiter leur domaine vital (par radio-télémétrie) et connaître la composition exacte de la population (par fichage photographique).
Si l'on découvre une population résidente, il faudrait la surveiller de trés prés (déplacements, suivi démographique) car il est plus facile de restaurer une population à partir d'un noyau relique que par réintroduction.
-Mise en évidence des voies de communication existantes entre la Zambie et Kasungu, Vwaza et Nyika, ainsi qu'entre ces trois zones elles-mêmes. Développement d'un système de surveillance et d'amélioration des voies.

2.Le long terme:
Réintroduire le guépard au Malawi ne sera envisageable qu'à beaucoup plus long terme car cela nécessite de nombreux préalables:
-parfaite maîtrise de la technique de réintroduction,
-conditions écologiques favorables (nombre de proies et de prédateurs notamment),
-compatibilité génétique des animaux introduits,
-absence de recolonisation naturelle.

III-2. Le statut du guépard au Botswana.

III-2-1.Le point sur la situation du guépard au Botswana.

Le Botswana fait partie des rares pays à posséder plus d'un millier de guépards et probablement deux (de 1000 à 3000), avantage qu'il ne partage qu'avec la Namibie en Afrique australe et pas plus d'une paire d'autres nations sur l'ensemble du continent.
Il le doit à la combinaison de plusieurs facteurs dont l'essentiel est d'avoir été jusqu'à ces dix dernières années un pays trés peu développé, faiblement peuplé (2,4 habitants/km en moyenne) dans un biome favorable à l'espèce. Le Botswana a consacré 18% de son territoire aux aires protégées et il existe encore de vastes étendues peu exploitées abritant guépards et proies en dehors de ce réseau. Enfin le Botswana est au contact de pays qui abritent tous des guépards le long de leur zone frontalière.
Il faut malheureusement tempérer ce portrait car paradoxalement, malgré leur petit nombre, les botswanais exercent une trés forte pression sur leur environnement par le biais d'un élévage bovin extensif mal planifié maintenant des troupeaux plétoriques.
De plus une quasi-absence de contrôle sur le terrain permet un niveau de "braconnage" trés important notamment des herbivores.

Enfin le pays est en pleine phase de mutation. La découverte de richesses minières provoque un développement éclair. L'isolement vis à vis des pays voisins, qui était une garantie pour la conservation des richesses faunistiques du pays, va disparaître avec le retrait des troupes armées de Namibie, notamment de la bande de Caprivi.
le Botswana est donc un pays à trés fort potentiel pour la conservation du guépard mais cette richesse est depuis peu menacée.

III-2-2.Répartition et particularités des populations de guépards du Botswana.

Le guépard est présent dans toutes les aires protégées du Botswana, parcs nationaux (Chobé, Gemsbock, Makgadigadi Pan et Nxai Pan) et réserves (Morémi, Khutse et Mabuasahube).

En dehors des zones protégées, on retrouve le guépard sur l'ensemble du pays à l'exception de la bande Sud-Est, de Lobatse à Francistown, où se concentrent la majorité des habitants, et des parties les plus arides du Kalahari où la densité de proies est trop faible pour supporter un prédateur de cette envergure. Contrairement aux autres pays du Sud de l'Afrique, les guépards vivant en dehors des aires protégées se trouvent essentiellement dans les zones tribales et non sur les fermes commerciales qui sont peu nombreuses dans le pays.

L'aire de répartition n'a pas beaucoup changé par rapport à celle donnée par Myers en 75*; par contre la densité de guépards au sein de ces limites paraît avoir baissé.
On observe cependant avec l'augmentation de la population humaine (taux de croissance de 3%, l'un des plus fort du monde) mais aussi du niveau de vie un bourgeonnement des villes et des villages autour desquels les guépards sont éliminés. Le même phénomène se produit autour des centres d'élevage bovin, les cattle-post, pourtant traditionnellement éloignés des zones d'habitation.

* Dans 'Le guépard en Afrique'. Monographie N° 4. U.I.C.N

Les extinctions ponctuelles et la baisse générale de densité sont liées à la nature de la loi botswanaise (Fauna Conservation Act,1979).
Le guépard est classé parmi les espèces protégées (conserved animal) et il ne peut à ce titre être chassé. Cependant, conformément à une tradition trés ancrée dans le pays, le droit de l'éleveur prime et dans le cadre de la défense de son bétail, un propriétaire où son représentant peut éliminer tout animal même protégé qui cause ou pourrait causer des dommages à son troupeau. Cela autorise la destruction à vue des guépards qui est largement pratiquée autour des cattle-posts lorsque des trâces sont releveés. Les guépards sont poursuivis à dos d'âne ou à cheval jusqu'à ce qu'ils s'arrêtent épuisés; ils sont alors achevés par les chiens ou à coup de trique.
La législation sur la chasse traditionnelle touche elle aussi indirectement le guépard par le biais de la diminution des proies disponibles. Elle autorise tout chasseur traditionnel à prélever des animaux pour sa consommation personnelle. Une mauvaise définition des chasseurs traditionnels et une absence totale de contrôle a conduit à une forme de braconnage toléré en dehors des réserves qui exerce une trés forte pression sur les herbivores,et indirectement leur prédateurs.
Les zones naturelles non protégées sont donc sous la double pression du braconnage et de la destruction des prédateurs potentiels de bétail. Or ces zones ont une importance capitale pour la conservation du guépard. Elles assurent notamment des relations entre les aires protégées.

En plus de la large répartition de l'espèce, les guépards du Botswana se caractérisent par une adaptation à un éventail d'environnements extrêmement variés. Les guépards sont notamment présents sur les bords du delta de l'Okavango et certaines îles de celui-ci et traversent couramment où l'eau est peu profonde. On les a même observés plaquant leur proies dans l'eau prés des rives.
Enfin de nombreuses observations font cas de groupes d'animaux généralement plus importants que ceux reportés dans la littérature,qui se fonde essentiellement sur des exemples pris en Afrique de l'Est. La fréquence de ces observations ainsi que les rapports de plusieurs adultes accompagnant des juvéniles fait émettre l'hypothèse de l'existence d'une organisation sociale différente chez les guépards du Botswana (comme c'est le cas pour d'autres espèces de félidés, tel le lion du Kalahari).

III-2-3. Importance du Botswana pour la conservation du guépard.

Le Botswana est un pays clef pour la conservation du guépard en Afrique australe.
Il possède la seconde population de la région aprés la Namibie.

La position du pays,enclavée au centre de la région, lui confère un rôle essentiel pour maintenir la communication entre les différentes poches de peuplement de guépards.
Cette communication est vitale pour la population du Nord du Transvaal (Afrique du Sud), probablement alimentée depuis le Botswana, et celles du Zimbabwe dans les régions de Tuli circle et du bloc Wankie-Matetsi. Le Botswana est la seule voie d'échange entre les guépards de l'Est et de L'Ouest de l'Afrique australe.(Figure 3).

L'immensité des espaces encore vierges fait du Botswana l'un des trés rares pays où l'ont puisse penser et développer des stratégies de conservation des prédateurs à larges domaines vitaux, comme le guépard, alors que leurs populations sont encore saines et viables. C'est l'une des uniques opportunités pour conserver ces prédateurs en dehors du sytème mono-objectif d'aires protégées qui n'assure ni l'espace suffisant pour maintenir des populations assez nombreuses pour être viables, ni une contrepartie aux habitants justifiant à leurs yeux la présence des prédateurs.

III-2-4. Propositions pour la conservation du guépard au Botswana.

Un énorme effort reste à faire pour éduquer les Botswanais sur les raisons de conserver la faune et motiver le personnel de terrain chargé de faire appliquer les lois.
Le manque de présence sur le terrain et la mentalité dominante de la vache-patrimoine sont les premiers éléments à prendre en compte avant de pouvoir appliquer une politique et des mesures techniques de conservation.

Plus spécifiquement, comme aucune étude n'a été menée à son terme sur le guépard au Botswana, il est essentiel de réunir les paramètres de base sur les populations clef qui sont:
-les plus importantes numériquement (ex.région de Makgadikgadi-Nxai Pan),
-celles qui occupent des position relai (ex.Tuli Block; Sud du Kalahari).
Ces paramètres regroupent la dispersion, une estimation fine de la taille, les spécificités écologiques et sociales (notamment lorsque l'environnement est marginal pour l'espèce comme le désert du Kalahari).

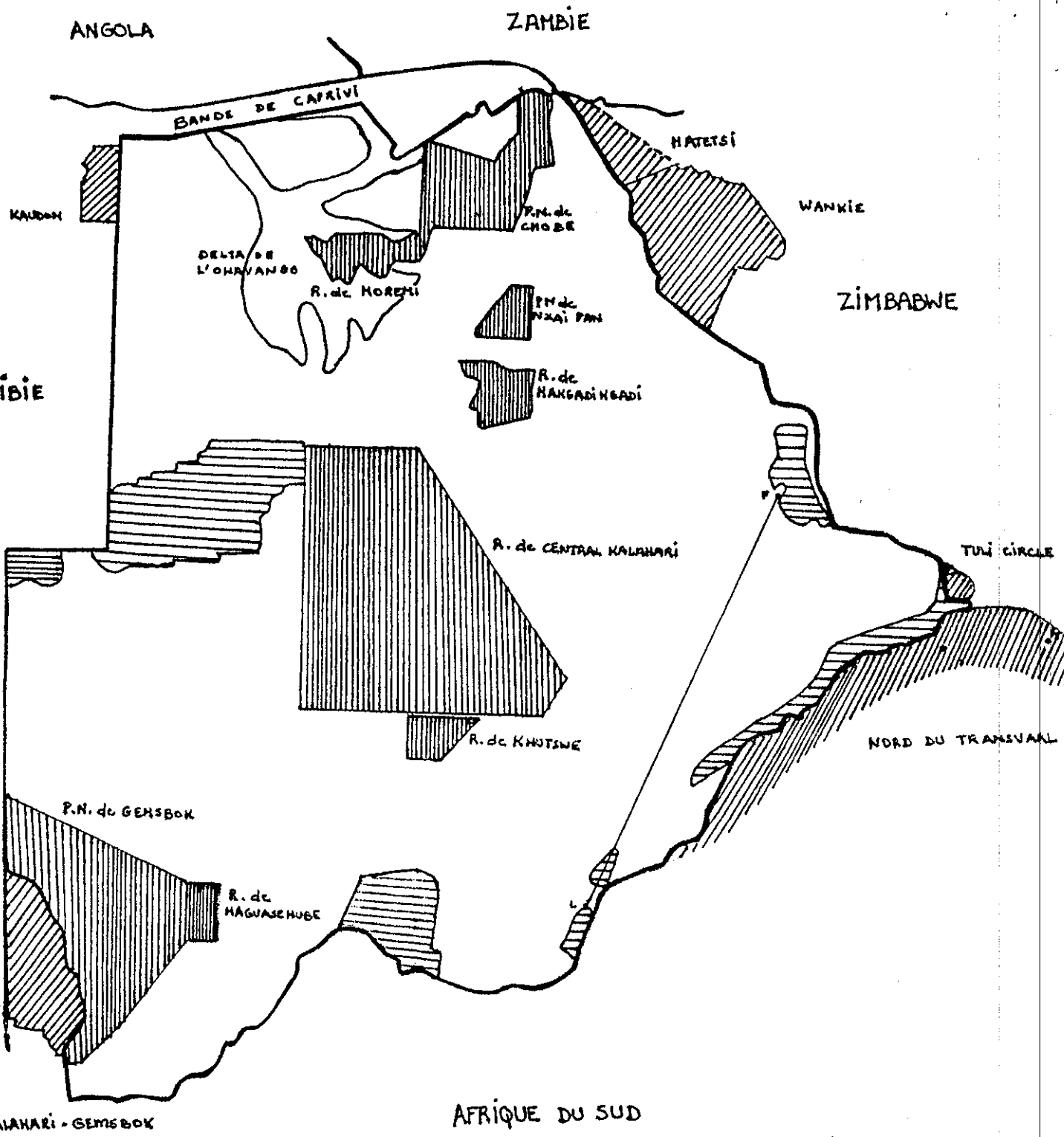

FIGURE 3. ILLUSTRATION DU RÔLE DU BOTSWANA DANS LA COMMUNICATION ENTRE LES POPULATIONS DE GUÉPARDS DE LA RÉGION D'AFRIQUE AUSTRALE.

Enfin le Botswana partage avec l'Afrique du sud, la Namibie et le Zimbabwe les caractéristiques suivantes:
-présence de guépards en nombre important en dehors des zones protégées créant des conflits avec les éleveurs, plus ou moins grâves selon le degré d'intensification de l'agriculture;
-la diminution des super-prédateurs hors des zones protégées semble avoir eu pour conséquence un accroissement de la taille des groupes de guépards adultes comme de celle des portées;
-législation ne garantissant pas la conservation des animaux malgré leur statut protégé ou inefficacité du contrôle de l'application de ces lois.

En conséquence:
-des solutions techniques, adaptées au contexte économique et social du Botswana, devront être recherchées pour limiter la prédation du guépard sur les troupeaux domestiques;
-il faudrait vérifier l'hypothèse d'une taille des groupes d'adultes et des portées supérieure dans le Sud de l'Afrique à la norme connue. Cette taille supérieure des groupes pourrait correspondre à une organisation sociale différente (comme quelques observations de groupes de jeunes accompagnés de plusieurs adultes le suggèrent).
-il faudrait revoir la législation sur les conflits éleveurs-faune sauvage qui autorise un éleveur, rencontrant un guépard qu'il pense être succeptible de causer des dommages à son troupeau, à abattre l'animal sur le champ sans qu'aucune de ses bêtes n'ait été attaquée.

III-3. Le statut du guépard en Afrique du Sud.

III.3-1.Le point sur la situation.

Historiquement, le guépard occupait l'ensemble de l'Afrique du Sud à l'exception de quelques bandes côtières. Avec le développement du pays, les prédateurs ont étés repoussés dans les aires protégées et les zones marginales.
Les populations des parcs nationaux sont bien protégées mais elles comptent peu d'individus. La dernière population "hors parc" est déclinante.
On se dirige vers une situation de confinement des guépards à l'intérieur des parcs en des populations peu nombreuses et isolées les unes des autres.
Le autorités se sont inquiétées du problème et ont tenté au début des années 80 de réintroduire les guépards dans les réserves.
Mais le peu de succés de ces opérations, qui laisse à penser que la capacité de charge des aires protégées était atteinte, et, à la même époque, la maîtrise de la reproduction de l'espèce en captivité, ont fait que le guépard n'a plus été considéré comme une espèce en danger en Afrique du Sud.

III-3-2.Répartition et particularités des populations de guépards d'Afrique du Sud.

Le guépard est présent dans les deux grands parcs nationaux du pays, le parc de Kruger, où leur nombre est estimé entre 250 et 400 (Mills-Stuart et Wilson), en incluant les réserves périphériques, et le parc du Kalahari Gemsbok où ils sont environ 50 à 60.(Knight et Labuschagne); ce dernier parc est en communication avec le parc botswanais de Gemsbok l'ensemble abritant une centaine de guépards. Ces population sont assurées d'une protection à long terme à moins de transformations majeures dans le pays.

Le guépard est aussi présent dans certaines réserves du Natal. La plus forte concentration à Hluhluwe-Umfolozi compte une quarantaine de guépards. La population d'origine y a été renforcée dès 1966 par réintroduction. Les autres réserves,Itala et Mkuzi, en raison de leur taille réduite, abritent peu d'animaux, au total environ une trentaine.
La petite taille et l'isolement des populations de guépards du Natal les rend vulnérables dans le long terme.
On a tenté de réintroduire le guépard dans d'autres petites réserves (Rolfontein/Cap; Suikerbosrand/Transvaal; Pilanesberg/Bophutatswana; Ndumu et Santa Lucia/Natal) avec si peu de succés que l'objectif a été abandonné.

Le nombre de guépards conservés dans les aires protégées sud-africaines est faible mais semble correspondre à la capacité de charge du milieu: les effectifs sont limités par la densité de la végétation et le nombre de grands prédateurs au Kruger, le nombre de proies au Gemsbok et la taille des réserves au Natal. Il n'existe pas de communication directe entre les trois groupes: Kruger, Kalahari-Gemsbok et Natal; des échanges sont peut-être indirectement possible à travers le Botswana entre les deux parcs.

En dehors des aires protégées, la population qui existait sur les fermes du Nord du Cap à la frontière avec le Botswana paraît éteinte, l'observation d'animaux, même ératiques, ayant faibli ces dernières années.
La dernière population hors-parc occupe un territoire en fer à cheval dans le Nord du Transvaal depuis les fermes d'élevage extensif bordant le parc de Kruger jusqu'à celles limitrophes de la frontière botswanaise (figure 4). Le guépard y est ressenti comme un nuisible (problem animal) et, bien que légalement protégé (protected animal) dans la province, les éleveurs sont autorisés à faire appel à un service spécialisé du "wildlife department" pour se débarrasser des animaux causant des dommages. Parallèlement à ce prélèvement controlé, de nombreux guépards sont abattus illégalement, certains comme trophé de chasse.

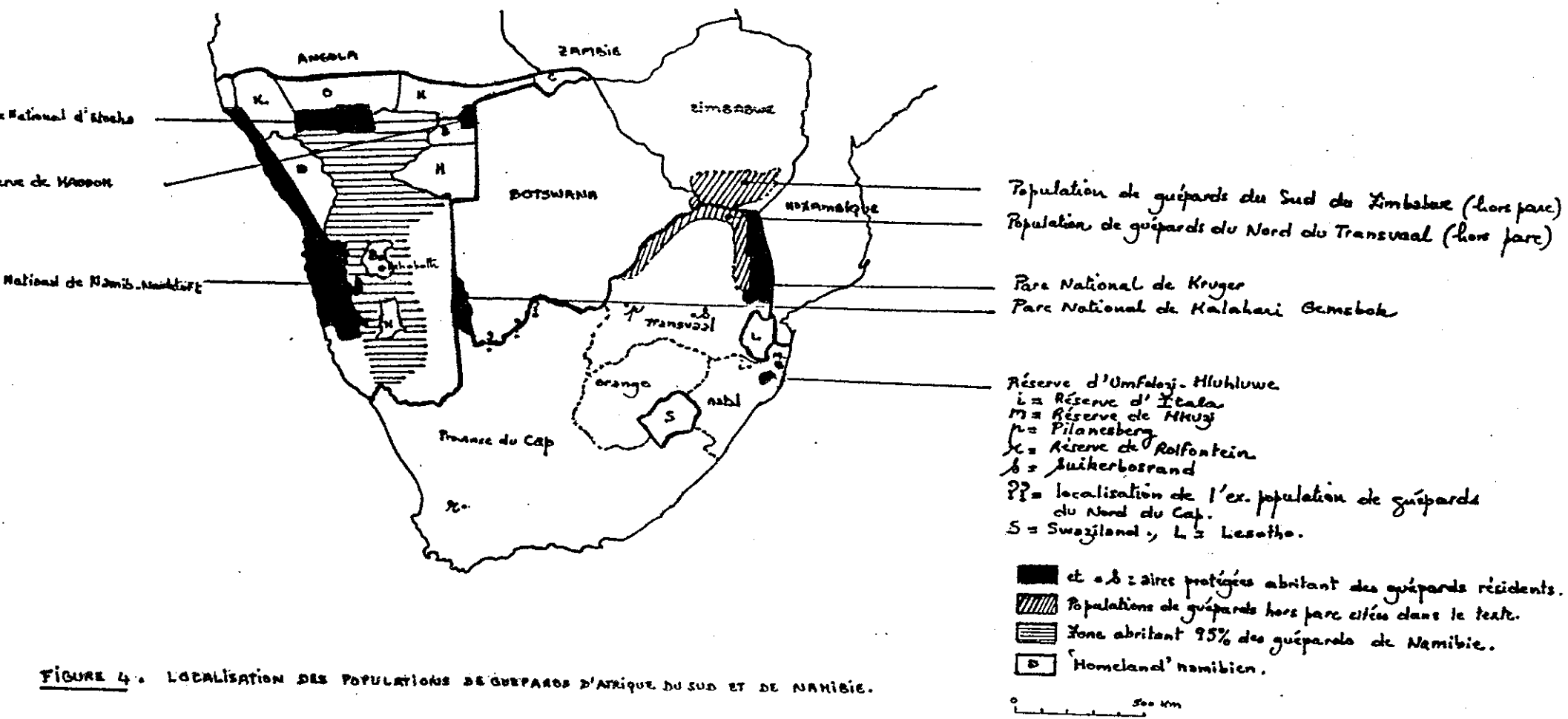

FIGURE 4. LOCALISATION DES POPULATIONS DE GUEPARDS D'AFRIQUE DU SUD ET DE NAMIBIE.

Certaines caractéristiques des guépards d'Afrique du Sud viennent confirmer les capacités d'adaptation remarquables de l'espèce.
-Il vit dans le sud du parc de Kruger dans une végétation trés dense, sédentaire dans un espace vital determiné par radio-tracking de 400km². On a déterminé par la même méthode des domaines vitaux trois fois plus vastes sur les fermes de Namibie (1500km²).
-Il accomplit de trés grandes distances quotidiennement au Kalahari (12 km/jour contre 4,3 dans le parc national de Nairobi au Kenya) à la recherche de ses proies et aurait selon Labuschagne une vie plus nocturne qu'ailleurs en réponse à la chaleur.

III-3-3. Importance de l'Afrique du Sud pour la conservation du guépard.

Abritant entre 600 et 800 guépards, l'Afrique du Sud parraît peser moins de poids pour la conservation du guépard que le Botswana ou la Namibie.
Cependant il ne faut pas oublier que cette estimation est de trés loin supérieure à ce que l'on peut espérer pour le reste du continent à l'exception de quelques rares pays d'Afrique de l'Est.
D'autre part, les aires protégées d'Afrique du Sud offrent un refuge plus sûr que partout ailleurs en raison de la stabilité et de l'état de développement du pays.

C'est en Afrique du Sud qu'a été mise au point la technique de reproduction des guépards en captivité et c'est toujours le seul pays à la pratiquer. Ce pays est à même de fournir des animaux pour les zoos (ce qui évite la capture dans la nature) ou pour la réintroduction. Il existe trois centres de reproduction possédant de 38 à 100 à animaux.

C'est enfin un pays où l'on a la possibilité de tenter de conserver les guépards en dehors des parcs grâce à l'existence de spécialistes, à l'importante sensibilisation de l'opinion publique pour la conservation et à des moyens techniques et financiers de pays développé.

Mais l'attitude officielle, qui consiste à penser le guépard hors de danger dans le pays puisqu'il existe dans les parcs et que l'on maîtrise sa reproduction, est dangereuse dans la mesure où elle revient à accepter la disparition de la population du Nord du Transvaal ce qui poserait un triple problème:
-Perdre un jalon de communication entre les guépards du Kruger et ceux du Botswana,
-Perdre la possibilité d'avoir une population viable (théoriquement supérieure à 600 individus interconnectés) dans le pays,
-affaiblir les populations voisines de l'Est du Botswana et du Sud du Zimbabwe.

III-3-4.Propositions pour la conservation du guépard en Afrique du Sud.

Amélioration du suivi des population de guépards dans les parcs.

Dans l'état actuel la conservation des guépards des parcs nationaux de Kruger et du Kalahari-Gemsbok est assurée. Les services sont bien équipés et dotés d'un personnel compétent. Il serait souhaitable de profiter de ce niveau d'organisation, notamment au Kruger, pour développer une méthode de suivi des guépards plus poussée que le simple rapport d'observations par les gardes en tournée. Une opération de recensemment photographique de la population des guépards du parc par les touristes est programmée; elle pourrait servir de base au suivi en fournissant une connaissance individuelle des animaux (la disposition des taches sur le pelage de chaque guépard est unique et permet son identification).

-Population du Nord du Transvaal.

Pour toutes les raisons évoquées au paragraphe précédant, il est indispensable de préserver la population du Nord du Transvaal.
Il faudrait donc l'étudier dans le détail pour connaître sa dispersion, estimer finement sa taille et établir les voies de communications existantes avec les guépards de Kruger et du Botswana. Ce travail sera difficile car les guépards, souvent capturés ou abattus dans la région, sont extrêmement méfiants.

Il faudrait dans un même temps évaluer les dommages causés aux troupeaux par les guépards: une étude en Namibie a montré qu'ils sont souvent bien moindre que les éleveurs le pensent (Morsbach,commentaire personnel). Il est nécessaire de cerner le type de bétail attaqué (espèce, âge...) et les circonstances pour mettre au point des méthodes de minimisation des dommages. Comme les guépards sont trés adaptables,il faut recommencer cette recherche pour chaque région où le guépard vit sur les fermes, car l'animal peut se spécialiser différement selon les conditions locales (proies, degré de surveillance humaine et méthode d'élevage).

Enfin l'absence de grands prédateurs fait du Nord du Transvaal un endroit idéal pour étudier l'hypothèse d'une augmentation sensible de la taille des portées et de celle des groupes d'adultes lorsqu'il n'y a pas de superprédateur dans l'écosystème et l'éventuelle réstructuration sociale qui pourrait en découler.

-Réintroduction.
La plupart des réintroductions de guépards tentées jusqu'à présent ont échoué ou...trop bien réussi: soit parce que le territoire de réintroduction était déjà saturé en guépards malgré les apparences, soit qu'en l'absence de superprédateurs les guépards aient proliféré au point de décimer les herbivores de la réserve.
L'Afrique du Sud serait le pays idéal pour mettre au point la technique de réintroduction des guépards en raison de l'expérience qui y a déjà été accumulée sur le sujet.
C'est le seul pays où l'on trouve les centres de reproduction en captivité performants. De plus le matériel technique d'immobilisation, de transport et de suivi est disponible comme les terrains pour l'expérimentation.
La technique serait surtout profitable dans un avenir proche à des pays comme le Malawi et ceux de la zone du Sahel, car en Afrique du Sud la capacité de charge pour les guépards est pour le moment atteinte. Plus tard,si les conflits dans le Transvaal se règlent,on pourrait y envisager des réintroductions.

Les problèmes de manipulation et lâché des guépards et de leur réhabituation à un nouvel environnement sont pour la plupart résolus; reste à établir la combinaison adéquate entre la densité de proies et celle de superprédateurs pour pouvoir introduire le guépard sans risque de détruire l'équilibre du système existant.

III.4.Statut du guépard en Namibie.

III-4-1. Contexte général.

La Namibie représente un enjeu capital pour la conservation du guépard: c'est le pays où ils sont le plus nombreux en Afrique australe et trés probablement sur toute l'aire de répartition de l'espèce (les estimations allant de 2000 à 6000).
Trés peu nombreux dans les aires protégées et sur les territoires tribaux, les guépards vivent pour la plupart dans la région des grandes fermes, les meilleures terres du pays, où se concentre 95% de la faune sauvage namibienne.
Les fermiers, qui n'ont actuellement aucun bénéfice à tirer de la présence du guépard sur leur terres et lui attribuent d'importants dommages sur leurs troupeaux, cherchent par tous les moyens,légaux et illégaux, à l'éliminer.
Comme ils disposent d'une méthode de capture efficace,le nombre de guépards a trés sensiblement chuté ces dernières années.
Le sort des guépards de Namibie est donc entre les mains des éleveurs qui, forts de leur droit de propriété, peuvent rapidement décimer l'espèce, si rien n'est entrepris pour calmer leur mécontentement.

III-4-2.Répartition et caractéristiques du guépard en Namibie.

Le guépard est présent dans toute la Namibie à l'exception des zones trop arides pour supporter un nombre suffisant de proies:le désert côtier et le Sud Est du pays le long de la frontière Botswanaise (figure 4)
Il est par conséquent absent de la plupart des zones protégées à l'exception du parc de Namib-Naukluft, où les évidences de sa présence sont limitées au pré-namib plutôt qu'au désert lui même et où il pourrait s'agir d'animaux partageant leur territoire entre le parc et les fermes qui le bordent: en tout quelques dizaines d'individus. Dans le parc national d'Etosha, malgré une densité de proies plus importante et une surface de 2000000 d'hectares, on estime seulement à 50 le nombre des guépards, en raison des concentrations de lions et de hyènes autour des points d'eau prés desquels se regroupent les herbivores à la saison sèche.

Les guépards vivent sur les terres des fermiers blancs, éleveurs de vaches, de la région comprise entre Rehoboth et le parc national d' Etosha. La végétation y est buissonante,dense à trés dense.
Ils sont beaucoup moins nombreux sur les fermes situées au Sud de Rehoboth, plus arides où l'on élève les moutons. Elles ont pourtant la configuration de plaine dégagée à laquelle on associe volontiers l'espèce.
Plus que la végétation ou les conditions climatiques, c'est la présence de proies en densité suffisante qui apparait comme le facteur déterminant de la présence et de l'abondance des guépards.

Fermiers et scientifiques s'accordent à dire que les effectifs de guépards en Namibie ont explosé à la fin des années 70,en réponse à la combinaisons de plusieurs changements intervenus sur les fermes:
-la réduction des grands prédateurs compétiteurs du guépard avec l'intensification du mode d'exploitation,
-la fermeture de la végétation à la suite du surpaturage par les bovins qui a offert couvert et refuge aux portées,
-l'augmentation des herbivores sauvages, suite à la fermeture du milieu (kudu) et au développement de l'intérêt pour le game-farming et l'exploitation de la faune sauvage, qui a fourni plus de proies aux guépards.

Pour faire face à la prolifération des guépards et à leur dégâts,réels ou supposés, les fermiers blancs ont mis au point une technique de capture en cage trés efficace (cf photo).
Plusieurs fermiers ont capturé ainsi 50 guépards annuellement au début des anneés 80, soit une destruction d'au moins 400 animaux par an sur une période de 5 à 10 ans!
Le nombre de guépards du pays a été ramené à environ 2500-3000 animaux et le rythme de destruction a parallèlement ralenti.

Les animaux sauvages habitant ou traversant les terres d'une ferme sont considérés légalement comme la propriété du fermier. Il peut de plein droit les abattre si ceux-ci posent problème à condition d'obtenir un permis du département de faune sauvage. Le département ne dispose d'aucune alternative à proposer aux fermiers pour limiter la destruction de l'espèce. Il ne peut "replacer" les animaux capturés vivants par les fermiers car:
-il n'y a pas de territoires où les relâcher en dehors des autres fermes (ce qui ne ferait que reporter le problème),
-le marché pour l'exportation de guépards vivants est trés strictement limité par la CITES.
Il ne peut davantage demander aux fermiers de supporter la perte financière causée par les guépards en échange d'une contrepartie car tout ce qui pourrait donner une valeur économique au guépard, comme la chasse ou l'exportation de peaux, est interdit.
En conséquence de nombreux fermiers ne prennent pas la peine d'obtenir le permis et éliminent systématiquement les guépards qui pénètrent sur leur terres.

La Namibie semble s'orienter progressivement vers l'exploitation de la faune sauvage plus rentable que l'élevage bovin en conditions semi-arides. Les précurseurs lancent leur exploitation en achetant trés cher des animaux d'élevage pour repeupler leur fermes. Les guépards sont encore moins tolérés sur ces nouvelles fermes, vers lesquelles ils sont attirés par la présence de leur proies naturelles, que sur les exploitations traditionnelles. La conversion au game-farming pourrait, dans un premier temps, accroître la destruction des guépards.

La conservation du guépard est aussi dépendante de la politique agricole et foncière du nouveau gouvernement. Une redistribution des terres, impliquant morcellement et intensification, restreindrait fatalement l'espace utilisable par les guépards, et donc leurs effectifs.

III-4-3. Importance de la Namibie pour la conservation du guépard.

Numériquement parlant, conserver le guépard en Namibie revient à conserver entre 1/4 et un 1/6 de la population mondiale de guépards. L'enjeu est important mais il faut éviter de se focaliser excessivement sur un seul pays et perdre de vue l'objectif qui est de maintenir un nombre maximum de populations numériquement significatives de guépards, notamment hors des parcs, ainsi que les relations entre elles. De plus l'intérêt international exprimé pour la conservation du guépard en Namibie fait déjà peser une forte pression sur services namibiens chargés du problème.

La Namibie doit apporter une solution au conflit éleveur-guépards si elle veut conserver cette espèce sur son territoire. Les services responsables ont mené une étude en 84-86 (Morsbach, à paraître) pour déterminer les dommages réels dûs aux guépards et préciser leur écologie sur les fermes (domaine vital et proies). Les solutions proposeés par cette étude devraient être essayées sous peu. C'est un premier pas pour la conservation des guépards en dehors des parcs en zone semi-aride.

III-4-4. Propositions pour la conservation du guépard en Namibie.

Compte tenu de la présence des guépards sur des terres exploitées, la solution passe probablement par l'attribution d'une valeur économique à l'animal. Celà demanderait une révision des clauses de la CITES pour permettre une exploitation trés légère du guépard, fondée principalement sur l'exportation d'animaux vivants. Mais cet apparent relâchement des mesures de protection de l'espèce risque d'être difficile à justifier auprés de l'opinion publique internationale.

-Soutien au plan proposé par les services de la faune sauvage.
Les propositions de Morsbach incluent entre autres:
-le regroupement de certaines fermes en réserves volontaires partielles,
-la sensibilisation des fermiers à l'intérêt de la conservation du guépard,
-l'assistance technique aux agriculteurs victimes de pertes (comme la construction d'enclôs pour isoler les jeunes veaux).
Le but est de maintenir la population à son niveau actuel ce qui revient à adopter un profil bas par rapport au maximums atteints au début des années 80, mais rend la situation plus acceptable pour les éleveurs de qui tout dépend.
Cette stratégie mérite d'être essayée puis améliorée ce qui demande une assistance financière.

-Etude des conditions ayant conduit à l'explosion du nombre des guépards.
Il serait intéressant de préciser les facteurs écologiques qui ont permis la multiplication des guépards à la fin des anneés 70. Cela pourrait déboucher sur une technique de gestion favorisant le guépard dans les aires protégées.

-Etude des interactions lions-hyènes-guépards à Etosha.
Dans ce parc, à la saison sèche, les herbivores dépendent quasi-exclusivement des points d'eau autour desquels ils se concentrent. Cela force les hyènes, les lions et les guépards à une promiscuité favorable à l'étude des relations de compétition et de prédation entre eux. Avec, là encore, des applications pour la gestion des parcs où ces trois espèces cohabitent.

III.5.Statut du guépard au Zimbabwe.

III-5-1.Difficultés rencontrées

Les autorités zimbabwéiennes ont refusé l'autorisation d'interviewer à grande échelle, de visiter les zones clef et à fortiori de lancer un questionnaire. J'ai seulement reçu la permission de rencontrer à titre privé l'ancien chargé des guépards auprés du gouvernement, Mr Gary Sharp, ainsi que Monsieur Vivian Wilson, auteur d'une étude par questionnaires en 1986.
Les raisons avancées étaient, qu'à leur avis, le statut du guépard était bien connu dans leur pays et qu'ils ne souhaitaient pas, aprés le meeting de la CITES concernant les éléphants, fournir à des étrangers des données sur leur propre faune succeptibles d'être ensuite utilisées contre leurs intérêts.

Selon Monsieur Wilson le Zimbabwe abriterait 850 guépards répartis en trois groupes sans relations entre eux:l'un au Sud du pays (région de West Nicholson et du Lowveld), le second dans la région du parc de Wankié et le dernier dans le Highveld.
Environ 80% de ces guépards vivraient sur les fermes extensives.
Gary Sharp, en tant qu'ex-responsable de l'espèce, a réuni toutes les informations détenues par les services gouvernementaux sur le guépard, il a aussi lancé un questionnaire auprés des fermiers dont il m'a remis les retours pour analyse et publication, n'ayant plus l'intention de le faire lui même depuis son départ du département.
L'analyse de ces documents et des quelques éléments personnellement rassemblés conduiront à une publication en coopération avec messieurs Sharp et Wilson.

III-5-2.Déclassement juridique du guépard et ouverture de la chasse.

Le guépard est actuellement un animal protégé au Zimbabwe au titre de "protected animal" pour lequel l'état ne délivre normallement pas de permis d'exploitation (sauf en cas d'attaque de bétail). Il est prévu de le rétrograder au rang de "restricted species" dont l'état autorise l'exploitation, mais la contrôle par l'intermédiaire d'un système de permis.

Le gouvernement souhaite ouvrir trés prochaînement, si possible en 90, la chasse aux guépards sur l'ensemble du pays,hormis les aires protégées. Il espère régler ainsi le problème de prédation sur les fermes qui est jugé trés sévère par les éleveurs (cependant, comme l'a montré l'étude en Namibie, les dégâts attribués aux guépards sont en général largement surévalués).
L'effet de la chasse sur les populations de guépards est sensé être évalué par l'analyse des tableaux de chasse.

Aprés avoir pris connaissance des données existantes actuellement, il me paraît prématuré d'autoriser la chasse du guépard à l'échelle du pays tout entier et trés difficile d'en contrôler les effets sur des populations pour lesquelles on ne dispose que de trés larges estimations.

IV.CONCLUSIONS ET FUTURES ORIENTATIONS.

Les résultats présentés au chapître précédent sont qualitatifs et sujets à correction car ce document est rédigé avant l'analyse des interviews et questionnaires pour donner une idée de l'avancement du projet
L'analyse des données devrait déboucher sur:
-une cartographie affinée de la répartition des guépards en Afrique australe et une estimation resserrée de leur effectifs dans chaque pays,
-un relevé des caractéristiques écologiques des divers habitats de l'espèce au sud du continent. L'analyse de ces données devrait faire ressortir les éléments les plus déterminants de la présence et de l'abondance des guépards,
-une évaluation du statut de chaque population précisant les menaces qui pèsent sur elles,
-un cahier de recommandations détaillées pour la conservation de la métapopulation de guépards axé sur le maintien des relations entre les différents groupes d'animaux qui la composent,
-une évaluation pour chaque pays de la volonté administrative et scientifique et des structures logistiques sur lesquelles ont pourra s'appuyer pour développer les solutions préconisées.

Les grands pays du Sud de l'Afrique visités partagent des caractéristiques communes (probablement applicables à la Zambie qui sera étudiée pendant la phase II du projet):
des populations numériquement importantes comparativement au reste du continent, la subsistance significative de l'espèce en dehors des aires protégées, l'existance d'un réseau de communication (cependant bien précaire) entre la plupart des groupes de guépards.
A la lumière de ces caractéristiques, les actions suivantes devraient être développées prioritairement pour pouvoir gérer efficacement les populations de guépards:

1. Elaboration d'un indice d'abondance des guépards sur des petites surfaces (parcs, ensembles de fermes...).
Les techniques de réponse à des appels enregistrés et d'attraction au niveau de postes "odorants" pourraient être adaptées au guépard. La technique devra être mise au point sur une population dont on connait précisément la taille et si possible les membres individuellement (ex Serengeti).
Les estimations du nombre de guépards à l'échelle des régions ou des pays peuvent être un élément de discussion et d'orientation d'une stratégie de conservation mais sont trop imprecis pour servir de base à la gestion de populations;

2. Développement d'un programme de suivi numérique et démographique des populations de guépards dans chaque pays.
La méthode devra être homogène pour l'ensemble de l'aire de répartition avec idéalement un coordinateur par pays et un responsable à l'échelle régionale;

3. Etude des interactions entre les super-prédateurs (lions et hyène tachetéé) et le guépard pour connaître le nombre de guépards que l'on peut espérer sur un certain territoire connaissant la densité des deux autres espèces. Vérification de l'hypothèse d'une augmentation de la taille des groupes d'adultes et des portées chez le guépard en l'absence des superprédateurs et de l'éventuelle modification du comportement social qui y serait liée;

4. Maîtrise des techniques de réintroduction;

5. Amélioration de la coexistance éleveurs- guépards (mesures techniques de limitation de la prédation, évaluation des dommages réels subis et sensibilisation des fermiers à l'intérêt et aux retour financiers potentiels de la conservation du guépard);

6. Délimitation et maintien des couloirs existant entre les différents groupes de la métapopulation de guépards;

7. Etudes fondamentales sur la taille des domaines vitaux, la démographie et la sociologie des guépards dans les environnements marginaux pour l'espèce (déserts, marais, zones de végétation dense) pour déterminer la taille minimale d'une réserve efficace dans chacun des cas et le nombre le minimum d'individus qu'elle doit abriter;

La phase II du projet consiste en une expertise similaire à celle meneé en Afrique australe, cette fois en Afrique de l'Est. Nous avons demandé son appui financier à la la C.E.E. pour la réaliser.
Les deux régions du Sud et de L'Est de l'Afrique regroupent la grosse majorité des populations viables de guépards. Aprés analyse des données récoltées dans ces deux régions, nous serons à même de décider, en fonction de l'urgence des problèmes soulevés, s'il faut poursuivre l'expertise sur le reste de l'aire de répartition de l'espèce ou se lancer immédiatement dans la recherche des solutions techniques.
La deuxième option permettrait de répondre aux difficultés des principales concentrations de guépards du Sud et de l'Est du continent tout en s'armant de méthodes d'investigation et de gestion plus performantes pour aborder l'étude des populations plus restreintes et isoleés du reste de l'Afrique et de l'Asie.

Il ne faut pas perdre de vue que si la phase d'évaluation du statut du guépard est indispensable, elle n'influe pas directement sur la conservation de l'espèce; il est donc indispensable de l'achever le plus vite possible.
C'est pourquoi il est primordial de rassembler les fonds nécessaires rapidement. La poursuite du projet dépend entièrement de la décision de la C.E.E..